

KIS-626 – “
brezhoneg”

Ofis *ar*

[Labourerion *Preder* ne emellont ket en turmud a vez o ren en-dro d'ar brezhoneg. Koulskoude, dre ma 'z eus bet pedet unan anezho gant Beskadoriad ar C'huzul Rannidir da gemer perzh er vodadenn brientiñ un Amaezh a vo e amkan “herouezañ ar brezhoneg”, ez embannomp al lizheroù eskemmet etre Jean-Yves COZAN ha Mikael Coïc.]

(JYC da MC – 14 04 99)

Le Conseil Régional de Bretagne a décidé lors de l'examen du Budget Primitif de 1999 de participer à la création d'un **Office de la Langue Bretonne**, tel qu'il a été exposé dans le livre blanc sur la culture bretonne par l'Institut Culturel de Bretagne, le Conseil Culturel et l'Agence Technique Culturelle Régionale. Le président Josselin de Rohan avait également annoncé lors d'une conférence de presse le 22 janvier 99, la création de l'Office et son installation à Carhaix.

Cet Office sera ainsi pris en compte par le Conseil Régional de Bretagne et l'État dans le prochain Contrat de Plan.

Dès cette année, nous allons créer une association de préfiguration (loi 1901) qui préparera le démarrage de l'Office, dont l'installation est prévue à Carhaix, à Rennes, voire à Nantes.

J'ai décidé de vous inviter à titre personnel à l'Assemblée Générale constitutive de cette association.

Cette assemblée générale se déroulera le 1^{er} Mai à 15 h 00 à la Mairie de Carhaix. Pour ce premier contact, j'ai fait le choix d'inviter une soixantaine de personnes, représentatives du monde universitaire, de l'éducation, de la recherche, des médias, des artistes et de la culture.

L'Office de la langue bretonne aura pour objet la promotion de la langue bretonne dans tous les domaines de la vie sociale et publique par tous les moyens adéquats dans la Bretagne à 5 départements. Sa langue de travail sera la langue bretonne.

Le Premier Conseil d'Administration qui sera élu par cette assemblée générale constitutive, aura pour rôle de mener les démarches auprès du Conseil Régional, de l'État et des Conseils Généraux des 5 départements bretons, afin d'avoir, dès cette année les moyens de démarrage et la capacité d'accueillir le personnel à compter du 1^{er} janvier 2000, notamment celui du service de la langue bretonne de l'I.C.B.

Au mois de juin prochain, le Conseil Régional de Bretagne examinera un rapport sur l'Office de la langue bretonne, consécutivement à la création de notre association.

Dès l'an prochain, l'Office renforcera son assise par une Assemblée générale qui réunira en Bretagne tous ceux qui se sentent concernés par cette action.

Nous avons tous conscience de l'importance capitale de la création de cet Office de la langue bretonne, c'est un événement historique pour l'avenir du breton et de notre région.

Je vous transmets ci-joint un projet de statuts que nous examinerons le 1^{er} mai et la liste des destinataires des invitations. Un règlement intérieur définira le Conseil Scientifique et son mode de fonctionnement. L'organisation de ce Conseil Scientifique sera adopté par l'Assemblée Générale.

C'est volontairement que je n'ai invité aucun élu à la constitution de l'association. En effet, il est prévu la mise en place, par la suite, d'un Comité de pilotage qui regroupera les représentants des collectivités locales bretonnes et de l'État, et qui aura pour mission de suivre la gestion des crédits publics engagés.

(MC da JYC – 22 04 99)

Je ne pourrai participer à l'Assemblée Générale constitutive de l'Office de la Langue Bretonne mais je souhaite être tenu informé des activités de l'association.

Je me permets cependant de vous livrer quelques réflexions concernant “la promotion de la langue bretonne”.

Faire d'une langue une entité en soi est une vue de l'esprit, car dans le cas présent :

Ceux qui s'intéressent au breton ont des buts bien différents, lesquels se regroupent en trois catégories :

- soit de promouvoir la connaissance de modes de vie et de parlers régionaux disparus ;
- soit de conserver un particularisme local à côté d'une vie sociale de langue française ;
- soit de faire du breton la vraie langue d'une vraie société.

De là, les trois positions constatées sur le terrain :

– le breton consiste dans les vestiges d'une langue qui fut langue à part entière au Moyen Âge et qui, en perdant progressivement tout statut social, s'est dégradée au fil des siècles pour disparaître au vingtième siècle ;

– le breton résulte du maintien artificiel des vestiges recueillis de la bouche des *terminal speakers* et ressoudés en un idiome arlequin et indigent tout à fait impropre à la vie sociale ;

– le breton est une nouvelle langue dont la construction entreprise dès le dix-huitième siècle se poursuit ; la progression rapide du breton moderne vise à faire de lui la vraie langue d'une vraie société.

Prétendre associer dans une même entreprise les tenants de ces trois positions me paraît illusoire. Ils n'ont de commun que leur référence, non pas au breton, mais au mot *breton*, lequel désigne pour chacun une réalité et des projets entièrement différents.

Je crois remarquer que dans la liste des invités à l'assemblée générale du 1^{er} mai ne figurent pas les représentants de certaines tendances culturelles et politiques qui pourtant se réclament d'une activité bretonnante. Mon vœu est que cette présélection présage d'une orientation résolument créatrice et moderne se réclamant d'un but bien défini et se traduisant par une ligne politique claire.

(GE da RM – 08 05 99)

Komz a rit eus ar “ret aduhelaat ho live yezh”. Hon damant kentañ eo dimp ivez a-viskoazh. Ezvezant e hañval bezañ hevelep damant gant ar vrezhonegerion, ne gomzan ket eus an *terminal speakers*, met eus ar re a ziskler bezañ stourmerion ar yezh. Stourm a reont war ar straed pe en o *Ofis* (sic) *ar brezhoneg*, met ken mezhus, ken andifennadus eo o brezhoneg ma emc'houlenner perak e kollont kement a nerzh

hag a amzer evit e zifenn. PASQUA ha DE VILLIERS, hervez ar wask, a ve nec'het evit dazont ar galleg dre m'he deus Frañs sinet *Karta ar yezhoù Rannvro*. N'o deus ket da grenañ koulskoude : dilezel ar galleg evit asvan yezh an “emsaverion” a vije gwashoc'h d'ar speredoù eget *bug* ar bloaz 2 000 d'an urzhiataerioù ; betek gouzout, Breizhiz n'int ket sot betek ar poent-se !